



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le lundi 1^{er} février 2016 à 17 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Papillon
 Madame Josée Ossio
 Monsieur André Laliberté
 Monsieur Yvon Godin
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »
 M^e Claude Deschênes, greffier
 Monsieur Martin Blais, directeur, Service des loisirs, des événements
 spéciaux et des technologies de l'information

Sont absents : Madame Sylvie Falardeau, conseillère
 Monsieur Gaétan Pageau, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

16-16 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Fourniture d'équipement multimédia – octroi de contrat;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

17-16 3. FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT MULTIMÉDIA – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué un appel d'offres sur invitation, le 11 janvier 2016, concernant la fourniture d'équipement multimédia, auprès de deux (2) entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Prix soumissionné (taxes incluses)
C.E.V. inc.	28 994,80 \$
Solotech inc.	37 042,14 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie C.E.V. inc., pour un montant total de 28 994,80 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour la fourniture d'équipement multimédia, à l'entreprise C.E.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 28 994,80 \$, toutes taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire 03-310-00-000 « Immobilisations à même les revenus ».

QUE le conseil municipal autorise M^e Claude Deschênes, greffier, ou en son absence ou incapacité d'agir, monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire « section administration générale », à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, si requis.

QUE la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière adjointe, après approbation du directeur général adjoint temporaire « section administration générale » ou du directeur général adjoint temporaire « section opération », soit, et est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis, le tout en conformité des présentes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

18-16 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André Laliberté, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 02.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville